





La Santé Sécurité des travailleuses et des travailleurs : un combat politique à mener !

1ers Assises sur ce sujet le 13 et 14 mars 2024

Une délégation du **SNETAP** et du **SNUITAM** FSU participait à l'organisation de cet évènement et a pris part à durant ces 2 journées à l'animation et au déroulement des ateliers en y intervenants. Pour la première fois, les assises rassemblaient des intervenants issus du monde syndical, associatif, de la recherche et des cabinets d'experts spécialisés de la santé et sécurité au travail mais également des droits liés à cette question dans le secteur privé comme dans les services publiques.

Après plusieurs mois de préparation, ce sont 4 thématiques qui ont été mises en avant pour ces premières assises, qui au vu de l'affluence – plus de 500 participant.es- en appelle d'autres. A l'issu de ces 1ére assises, un bilan est prévu dans les prochains jours. La FSU y sera représentée.

« Femmes, santé travail », « accidents du travail/maladies professionnelles : prévenir reconnaitre, réparer », « santé au travail et environnement », « transformation du travail et organisation du travail : comprendre et agir ».

Divisés en plusieurs ateliers, il n'était pas possible de suivre tous les témoignages mais ci-dessous vous trouverez la substantifique moelle de certains d'entre eux.

A commencer par le thème de la santé des femmes au travail, sujet étonnamment peu travaillé en tant que tel aussi bien dans les milieux syndicaux ou associatifs que dans les milieux académiques. Faire reconnaître les faits de Violences Sexistes et Sexuelles au Travail (VSST), les sanctionner, les prévenir, voire interroger l'organisation du travail qui les permet ou les provoque. Ou encore les risques de cancers notamment par le biais de contrôle des produits phytosanitaires. Mettre en lumière cette part du travail des femmes, invisibilisée, oubliée, inconnue, voire niée. Enfin, adapter l'organisation du travail à la femme sans l'essentialiser, ni la discriminer.

Reconnaitre le lien entre la maladie et le travail. C'est particulièrement difficile concernant les **maladies psychiques**, qui souffrent de l'absence d'un tableau de reconnaissance en maladie professionnelle, à plus forte raison dans la fonction publique. **Les accidents du travail/maladies professionnelles** touchent aussi davantage les **jeunes**, 59 % d'entre eux sortant de la voie professionnelle, sont en effet exposés à des risques de blessures ou d'accidents (cf : Centre d'études et de recherches sur les qualifications, publiée en 2020). Enfin, **les plus précaires** sont - sans surprise - les plus touchés par les risques professionnels. Face à cela, comment lutter ? Des actions judiciaires doivent être menées mais que c'est difficile tant les employeurs, assistés de cabinets de conseils, usent de toute astuce pour repousser les procès (ou atténuer la sévérité des verdicts). Maintenir un rapport de force aussi : <u>une étude de la FSU, publiée et présentée le jour-même</u> a montré l'importance des CHSCT dans la fonction publique.

Pesticides, Benzène, Chrome, Plomb, HAP, rayonnement ionisant, poussière de bois, fumées d'incendie, PFAS... la liste des produits dangereux est sans fin. En France, près de 11 % de la population active y est confrontée. Ces expositions ainsi que la pollution environnementale expliquent en partie l'épidémie de cancer. Dans ces ateliers aussi a été mis en avant comment les industriels et gouvernements agissent pour freiner l'action des syndicats et les acteurs de défense de l'environnement : chantage à l'emploi, diviser riverains et salariés... Le combat après la catastrophe d'AZF, ou dernièrement <u>Lubrizol</u>, mais aussi des actions moins connues (« l'usine verte » SNEM à Montreuil, les émissions toxiques de valproate de sodium dans une usine SANOFI). Bien sûr comment ne pas oublier

les 100000 morts de l'amiante, rappelées par l'association <u>ANDEVA</u> et la tragédie du chlordécone (double, car via le témoignage poignant de **Lilith** *du* <u>Collectif des Ouvrier.e.s Agricoles de la Martinique</u>, celles et ceux qui souffrent aujourd'hui de ce poison, ont été oubliés par l'hexagone – qui avait déjà interdit ce pesticide sur le territoire métropolitain. Pire ! Ces personnes vivaient dans des cases composées de fibre d'amiante ...) Alors comment faire lorsqu'on est représentant.e du personnel sans aucune connaissance du risque chimique ? Des collectifs se sont organisés pour cela : <u>Giscop93</u> ou les associations <u>phyto-victimes</u>, <u>Henri Pézerat</u>.

Enfin, agir au niveau de l'organisation du travail pour améliorer les conditions des travailleuses et des travailleurs. Les ateliers sur ce sujet ont porté sur la nécessaire action collective pour ne pas en rester uniquement à la victimologie et à l'accompagnement individuel (étape à maintenir néanmoins). L'organisation du travail ne doit pas aliéner mais au contraire contribuer à l'émancipation des salarié.es et des agent.es du service public. Pour cela il faut intervenir dans ce pré-carré des employeurs et questionner l'organisation du travail sans se compromettre. En la matière, un vaste champ de travail pour l'avenir s'ouvre devant nous : celui de l'intelligence artificielle, une thématique également discutée dans un des ateliers.

Après le vote du projet de **plateforme revendicative** et la proposition de **campagne nationale**, les dirigeant.es de la CGT, FSU et Solidaires ont conclu les assises en table ronde.

Comme Murielle Guilbert et Sophie Binet, Benoit Teste ne s'est pas engagé sur l'ouverture de ce combat à d'autres syndicats - sur le modèle de la réforme des retraites -, soulignant comme ses homologues qu'il était d'abord nécessaire de consulter les organes délibératifs internes. Cependant, cet appel constitue une feuille de route pour la suite et, assurément, la santé, la sécurité et les conditions de Travail des travailleuses et des travailleurs est une question politique. En outre, tous les syndicats sont d'accord pour constater l'impact catastrophique de la disparition des CHSCT en matière de prévention des salariés (cf à l'étude commandée par la CFDT pour le secteur privé). Mais le secteur public n'est pas épargné : pas de données sur les morts au travail contrairement au privé et surtout, une attaque claire depuis 2017 du statut de fonctionnaire, rappelle le secrétaire national de la FSU.

En attendant les prochaines assises, lancement d'une campagne nationale « le travail tue, le travail détruit : mourir au travail, mourir du travail, plus jamais ! ». Objet : exiger la mise en place d'une politique pénale du travail tout aussi sévère qu'en matière de délinquance routière et revendiquer le doublement des effectifs de l'inspection du travail et des services de prévention.

RDV aussi le mois prochain : une **mobilisation** sur cette thématique est prévue dans toute la France le 25 avril prochain en vue de la **journée internationale de la santé au travail** du 28. Venez nous y rejoindre !